

15. Question de Monsieur Cédric MAHIEU, conseiller communal, du 28 avril 2020 -- Vraag van de heer Cédric MAHIEU, gemeenteraadslid, van 28 april 2020.

Travaux réalisés par la SAU sur le site Josaphat.

Plusieurs riverains s'inquiètent des travaux débutés fin de semaine dernière par la SAU sur le site Josaphat.

Pouvez-vous m'informer sur la légalité de ces travaux ? La Commune a-t-elle été consultée ? Quel en sera l'impact sur la biodiversité ? La commune envisage-t-elle un recours au Conseil d'Etat ?

Quelles suites ont été données par la Région et la SAU suite à l'avis négatif rendu par la Commune ? Des réunions de concertation ont-elles été organisées ?

Où en est la procédure de consultation publique ? Quand le gouvernement bruxellois se prononcera-t-il sur le projet de PAD ? Vos relais Défi et Ecolo schaarbeekoïse au gouvernement bruxellois relaient-ils les positions arrêtées par le Conseil communal schaarbeekoïse ?

Vous remerciant de la bonne attention et du bon suivi que vous voudrez bien réserver à la présente, je vous prie de croire, Madame la Bourgmestre ff, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Réponse :

J'ai bien reçu votre courriel relatif aux travaux entrepris sur la friche Josaphat au cours du week-end des 2 et 3 mai. Je me suis d'ailleurs rendue sur place à cette occasion, et j'ai pu constater avec étonnement l'importance des manœuvres, mais aussi l'aspect inattendu de celles-ci. La commune n'avait aucunement été prévenue de ces travaux – ce qui, sur un terrain privé, n'est, il est vrai, pas obligatoire, sauf précisément en cas de travaux ayant lieu en week-end. Nous n'envisageons pas de recours au Conseil d'Etat, les travaux ayant été terminés entre-temps.

Je déplore particulièrement la maladresse de faire réaliser des travaux sur ce site sensible sans prévenir personne, et le manque de considération pour la Commune et les riverains ou autres personnes pour qui la friche est un enjeu important. Nous avons fait part à la SAU de notre surprise et de notre mécontentement face à la manière dont ces travaux ont été entrepris. Une phase d'information aurait été le strict minimum, au vu des circonstances. Nous avons aussi communiqué notre étonnement sur l'aspect envahissant des travaux, et sur le moment choisi pour les réaliser, en plein printemps.

J'ai personnellement été en contact avec la SAU pour faire part de ces remarques, mais aussi avec Bruxelles Environnement, et ce afin d'obtenir plus de précisions relatives à la légalité des manœuvres réalisées et à leur impact sur l'environnement. S'il est établi que ni permis d'urbanisme ni permis d'environnement n'étaient requis pour effectuer ces travaux, il a été rappelé à la SAU que cela ne les dispensait pas de respecter les lois de protection des espèces animales et végétales. Bruxelles Environnement nous a assurés de sa vigilance à cet égard, et nous avons demandé à être tenus au courant du suivi réservé à ce dossier.

Aujourd'hui, la Commune ne voit toujours pas clair dans le calendrier des études complémentaires à mener, des réactions à l'enquête publique et enfin dans l'adoption du PAD par le Gouvernement. Nous regrettons les problèmes de gouvernance sur ce projet, et notamment l'absence de dialogue entre les différents acteurs bruxellois qui devraient permettre d'avancer, sur base des remarques essentielles formulées par la commune.